



## BIP MOBILE

Un dispositif de la gamme  
de téléassistance Bip Tranquille

*Des solutions adaptées à chaque situation*



### Pour qui :

personnes en perte  
d'autonomie à  
domicile et en  
extérieur

### Composition :

un boîtier discret avec  
bouton d'alerte et  
géolocalisation

### Utilisation :

en extérieur  
et à domicile



# Mes revenus, mon tarif

	Revenu annuel de référence <sup>1</sup>	Abonnement mensuel	Crédit d'impôt de 50% déduit <sup>2</sup>
A	de 0 à 7 500 €	28,90 €	14,45 €
B	de 7 501 à 12 000 €	32,90 €	16,45 €
C	au-dessus de 12 000 €	35,90 €	17,95 €

<sup>1</sup> sur la base de l'avis d'imposition : revenu annuel de référence = revenu fiscal de référence/nombre de parts

Frais de mise en route : **50,00 €**

55,00€ avec coffre à clés

## Services et options complémentaires

Société d'intervention<sup>3</sup> en complément ou en cas d'absence du réseau de proches : **abonnement de 6,00 à 13,00 € par mois** selon localisation et condition d'accès au logement + intervention : **69,00 €**

<sup>3</sup> uniquement à domicile, la société d'intervention n'est pas habilitée à intervenir sur la voie publique.



Bouton d'appel supplémentaire  
**3,00 €/mois**



Coffre à clés  
**39,00 € l'unité**



Bracelet détecteur de chutes brutales  
**6,00 €/mois**

**Nous contacter**  
**03 88 37 22 35**  
biptranquille@abrapa.asso.fr

Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100 € TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.

<sup>2</sup> Si vous êtes domicilié en France, vous pouvez bénéficier, sous conditions, d'un crédit d'impôt conformément à l'art. 199 sexdecies du Code Général des Impôts.  
TVA non applicable (Article 293B de code Général des Impôts).